



LE HANGAR N° 66

Compte rendu de la plénière du 03
juin 2019

Représentant CGT : Alain Gendron / Sébastien Chaigneau

Les organisations syndicales étaient invitées à participer à une plénière conclusive sur les futurs régimes de travail le 03 juin 2019.

La direction nous a présenté le futur schéma concernant les liaisons camion à partir du 24 septembre 2019. ***Si pour certains créneaux horaires, il y a peu de changement, pour d'autres de nombreuses liaisons sont supprimées, ce qui aura bien sur un impact sur :***

→ **L'emploi** : Une fois de plus la direction n'a pas voulu nous donner de chiffres. Pour celles-ci il s'agit d'un transfert d'emploi vers la plate forme multiflux qui serait inférieur à deux chiffres. Bon pas très précis tout ça ! On nous en dira plus plus tard

→ **Le séquençement d'activité** : pour l'instant on n'en parle pas on verra ça en.... septembre...

Pour la CGT, une nouvelle organisation du travail attend le personnel en septembre. Le manque d'emploi va encore s'accroître et le travail risque encore de se dégrader. Soyons prêt à, nous mobiliser ! Nous détaillerons en HIS les différentes liaisons qui vont changer.

Heures supplémentaires : Il nous a été précisé que ***pour les agents fonctionnaires***, il y aura aussi un impact sur le paiement des heures supplémentaires. En effet les heures effectuées seront bien payées en fin de mois mais ***la majoration ne sera payée qu'à la fin du cycle choisi (exemple pour le matin : 5 semaines ou 20 semaines selon le cycle choisi).***

Matin : Résultat du vote sans surprise : **Les 3 minutes supplémentaires seront placées avant.** Le nouvel horaire, si accord, **sera donc 5h24 / 13h00.** Les agents se positionneront courant juin sur l'un des deux cycles proposés.

La mixte sera sur cet horaire le samedi matin. Cette équipe est rattachée à l'encadrant référent du matin. **La CGT a demandé qu'un chef d'équipe soit également nommé sur cette équipe.**

Les Collecteurs : Ceux-ci pourront se positionner courant juin sur l'un des cycles proposés.

Concernant la NUIT 1 (22h00 / 6h10) : 3 scénarios étaient proposés. ***Un premier vote aura lieu pour déterminer si les agents préfèrent le cycle à 1 dimanche sur deux travaillé ou 2 dimanches d'affilée travaillé.*** Dans le cas où il s'agit du 1 dimanche sur deux qui serait majoritaire, un deuxième vote aura lieu car deux scénarios sont proposés.

Pour la NUIT 2 (21h00/5H00): La CGT a bataillé tout au long de cette plénière pour demander un vendredi de repos supplémentaire. Le directeur s'est donné un temps de réflexion et nous a fait parvenir la réponse suivante le jeudi 06 juin : **C'est NON.**

Cette équipe sera constitué de 1 encadrant, 2 référents (I12 et I13) et 8 pilotes et 8 agents. Les postes d'agents sont positionnés en I3. Les appels à candidature seront lancés prochainement avec les priorités suivantes : Nuit, niveau de classification et ancienneté administrative. Cette équipe ne bénéficiera pas de la surmajoration des heures de nuit de 0h à 6 h car il faut commencer à 21h30. Cela peut entraîner une perte de 67 euros brut/mois au maximum. La direction proposait une prime de 300 euros **pour les agents qui basculent de Nuit 1 vers Nuit 2. Après négociation cette prime est passée à 600 euros.**

Pour la NUIT 3 (22h00/06h00) : La CGT a une nouvelle fois demandé la suppression de cet horaire. Réponse du directeur : **c est non négociable.**

En bref pour la Nuit le compte n'y est toujours pas : il manque toujours un vendredi de repos sur la Nuit 2, et la direction s'obstine à vouloir mettre en place une 22h00/06h00 qui, à terme, supprimera les nuits à 08h10 d'amplitude.

PROMOTIONS : Lors de cette négociation, la direction proposait des promotions uniquement sur la nouvelle équipe 21h00 / 5H00. La CGT a fait valoir les départs, la reconnaissance du travail effectué et a demandé des promotions sur tous les flux. Nous avons même suggéré au directeur de passer directement tous les agents au grade de base 2/1 pour simplifier une bonne fois pour toutes ces histoires de promotions. Proposition hélas non retenue. **Après quelques jours de réflexion voici la dernière proposition de la direction : 12 promotions II-1 et 14 promotions I-3 ouvertes sur tous les flux début septembre.**

DUREE DE L'ACCORD : En cas de signature d'un accord, la CGT a demandé que celui-ci soit d'une durée de 4 ans afin de limiter la désorganisation de l'équilibre vie privée /vie professionnelle et le coté anxiogène des changements trop rapide. **La direction n'est pas contre un accord d'une durée de 3 ans. En cas d'accord la bascule vers les nouveaux régimes de travail se ferait au 30 septembre 2019.**

Nous développerons tous ces points lors des HIS qui auront lieu :

le 18 juin : HIS matin méca + PPDC

le 20 juin : HIS matin quai + Mixte

le 24 juin : HIS après midi

Nuit : 24 et 26 juin

VOTE : Comme à chaque réorganisation, les organisations syndicales CGT et SUD organiseront un vote à bulletin secret ou tout le personnel fonctionnaire et contractuel pourra s'exprimer pour ou contre la signature de cet accord

Ce vote aura lieu :

Le 24 et le 26 à partir de 21h30 pour la nuit et la 15h/22

Le 27 pour les agents du matin et d après midi.

Des votes par procurations seront bien évidemment possible

VENEZ NOMBREUX (SES) AUX HIS. C'EST MAINTENANT QUE LES DECISIONS SE PRENNENT

